

# Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Du 20 Janvier 2025

-----  
ORDRE DU JOUR

- I. RETRAIT DES DELIBERATIONS RELATIVES AUX TITULAIRES DES MARCHES ETUDES ET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE 2025/2028, DU TITULAIRE DES PRESTATIONS DE TRAVAUX SOUS-TENSION 2025/2028, DU TITULAIRE DES PRESTATIONS CTO ET DU TITULAIRE DE PRESTATION DE DETECTION AMIANTE SUR LES PROJETS TRAVAUX 2025/2028 ..... 2
- II. APPROBATION DES TITULAIRES DU MARCHÉ D'ELECTRIFICATION RURALE POUR LES ANNEES 2025 A 2028 2

L'an deux mil vingt cinq

Le 20 janvier,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (11)**

BALSAN Charles-Henri, CAMUS Jean-Louis, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, ELBAZ Xavier, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MOREAU Jean-Michel, ROBIN Guy, SLEDZ Jean, VOITIER Brigitte.

**Étaient absents (12)**

AUJEAN Bernard, DELYS Dominique, DRUI Martial, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (4)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à MOREAU Jean-Michel  
ROUFFY Marc a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à LION Michel

**Étaient excusés (22)**

ALLARD Bernard, BAPTISTA DE HORT Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, IMBERT Tony,

JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, NAVARRO David, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, RIES Fanny, RIOLET Guy, SALADIN Michel, SEMION Michel, VIDAL Claude, YVERNAULT Philippe.

**I. RETRAIT DES DELIBERATIONS RELATIVES AUX TITULAIRES DES MARCHES ETUDES ET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE 2025/2028, DU TITULAIRE DES PRESTATIONS DE TRAVAUX SOUS-TENSION 2025/2028, DU TITULAIRE DES PRESTATIONS CTO ET DU TITULAIRE DE PRESTATION DE DETECTION AMIANTE SUR LES PROJETS TRAVAUX 2025/2028**

Faisant suite à une demande de la préfecture de l'Indre concernant les délibérations n°07-2024-10 à 07-2024-14 et 07-2024-19 relatives au marché d'électrification rurale (annexe 1),

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De procéder au retrait des délibérations n°07-2024-10 à 07-2024-14 et 07-2024-19.

**II. APPROBATION DES TITULAIRES DU MARCHE D'ELECTRIFICATION RURALE POUR LES ANNEES 2025 A 2028**

Le Président propose au conseil syndical d'approuver les décisions de la Commission d'Appel d'Offres en ce qui concerne les entreprises titulaires du marché public à commandes (articles L2125-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 R2162-14 du code de la commande publique) sur les années 2025 à 2028 pour réaliser :

- Les études pour les extensions, les renforcements, les sécurisations et les dissimulations des réseaux BT et HTA sur le régime rural de la concession, ainsi que les études de dissimulations des réseaux BTA et HTA sur le régime urbain de la concession.
- les travaux pour les extensions, les renforcements, les sécurisations et les dissimulations des réseaux BT et HTA sur le régime rural de la concession, ainsi que les travaux de dissimulations des réseaux BTA et HTA sur le régime urbain de la concession.

- Les prestations de travaux sous tension sur les réseaux basse tension et haute tension, ainsi que les prestations de réalimentation sur le réseau de distribution publique d'électricité par des groupes électrogènes.
- Le contrôle technique des ouvrages neufs de réseaux publics de distribution d'électricité
- Les prestations de repérage de fibres d'amiante, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et de teneur en hydrocarbures totaux (HCT) dans les enrobés.

La procédure de passation retenue pour le marché est la procédure d'un appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique. La durée du marché de travaux est de quatre (4) ans au maximum.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** D'entériner les propositions de la Commission d'Appel d'Offres des 27 novembre, 11 décembre 2024 et 15 janvier 2025 et de retenir :

- L'entreprise Gpt NEUILLY/J2DAO pour le lot n°1 : Etudes secteur nord Valençay / Champagne Berrichonne pour un montant maximum de 200 000.00 euros.
- L'entreprise Gpt VYANA / GS-TOPO pour le lot n°2 : Etudes secteur est Châteauroux / La Châtre pour un montant maximum de 200 000.00 euros.
- L'entreprise Gpt VYANA / GS-TOPO pour le lot n°3 : Etudes secteur ouest Argenton Val de Creuse/ Brenne pour un montant maximum de 200 000.00 euros.
- L'entreprise CEE pour le lot n°4 : travaux sur le pays de Valençay en Berry pour un montant maximum de 2 000 000.00 euros.
- L'entreprise INEO pour le lot n°5 : travaux sur le pays Issoudun Champagne Berrichonne pour un montant maximum de 1 000 000.00 euros.
- L'entreprise CEE pour le lot n°6 : travaux sur le pays Castelroussin Val de l'Indre pour un montant maximum de 1 500 000.00 euros.
- L'entreprise SPIE pour le lot n°7 : travaux sur le pays de La Châtre en Berry pour un montant maximum de 3 000 000.00 euros.
- L'entreprise ALLEZ pour le lot n°8 : travaux sur le pays Val de Creuse Val d'Anglin pour un montant maximum de 2 000 000.00 euros.
- L'entreprise LABRUX pour le lot n°9 : travaux sur le pays Brenne pour un montant maximum de 2 000 000.00 euros.
- L'entreprise Enedis-D pour le lot n°10 : travaux sous tension (TST) pour un montant maximum de 120 000.00 euros.
- L'entreprise SRD pour le lot n°11 : contrôle technique des ouvrages (CTO) pour un montant maximum de 20 000.00 euros
- L'entreprise Bâtiment Diagnostic pour le lot n°12 : repérage amiante, HAP et HCT pour un montant maximum de 60 000.00 euros.

**Article 2 :** D'accepter la durée du marché de quatre (4) ans maximum, période initiale de 1 an à compter de sa notification pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés, reconductions, avenants, conventions et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire de séance



A blue ink signature of Michel LION is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ENERGIES DE L'INDRE' and 'SDE 36'.

Michel-LION

Le Président du SDEI



A blue ink signature of Jean-Louis CAMUS is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ENERGIES DE L'INDRE' and 'SDE 36'.

Jean-Louis CAMUS